



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Rouen, le

26 FEV. 2016

**Direction de la coordination des politiques
de l'État**

Bureau des affaires économiques et sociales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

La préfète,
de la région Normandie,
préfète de la Seine-Maritime
officier de la légion d'honneur
officier de l'ordre national du mérite

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 23 février 2016, sous la présidence de madame Agnès BOUTY-TRIQUET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe, représentant madame la préfète, a examiné le **dossier n° 2016-01** concernant la création d'une moyenne surface, de secteur 2 d'une surface de vente de 4 336m², au Havre, centre commercial Docks Vauban, 70 quai Frissard.

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- l'arrêté préfectoral du 18 février 2015 modifié instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- le décret du président de la république du 17 décembre 2015 nommant madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 16-002 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à madame Agnès BOUTY-TRIQUET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Seine-Maritime ;

- la demande de permis de construire n° 076 351 15 H0179 déposée à la mairie du Havre le 22 décembre 2015 par la SNC Elysées Vauban, dont le siège social est situé à Paris (75008) 32 rue Monceau, Immeuble Capital 8, agissant en qualité de propriétaire, enregistrée le 12 janvier 2016 par la préfète de la Seine-Maritime et visant à la création d'une moyenne surface, de secteur 2 d'une surface de vente de 4 336 m², au Havre, centre commercial Docks Vauban, 70 quai Frissard ;

- l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2016 annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 23 février 2016 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Morgane GUILLEUX, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que le projet concerne la création d'une moyenne surface, destinée à l'équipement de la personne, par regroupement de 5 cellules voisines et vacantes au sein du centre commercial les Docks Vauban au Havre;
- que le projet est compatible avec les dispositions du PLU et du SCOT ;
- que le projet intervient sur des surfaces inexploitées qui constituent une friche commerciale ;
- que ce projet confortera l'attractivité du centre commercial et plus globalement celle de l'agglomération, en limitant notamment l'évasion commerciale vers les grandes agglomérations voisines ;
- que le projet permettra de proposer une offre complémentaire et inédite à l'offre existante ;
- que le site bénéficie d'une bonne accessibilité routière ;
- que les conditions d'accès et de desserte du centre commercial ont été calibrés pour accueillir un équipement d'une surface de vente globale de 40 173 m². La surface réellement exploitée à ce jour est de 19 559m². De ce fait le projet n'impacte pas la capacité actuelle du site ;
- que le projet bénéficie d'une accessibilité très favorable à l'ensemble des modes de transport ;
- que le projet développe des mesures en faveur du développement durable ;
- que les modifications mineures apportées au bâti extérieur respecte le patrimoine architectural.

Décide de rendre un avis favorable à l'autorisation sollicitée par la demande susvisée, par un vote à l'unanimité (8 oui sur 8 votants)

Ont voté favorablement :

- madame Laurence BESANCENOT représentant le maire du Havre, commune d'implantation ;
- monsieur Gilbert CONAN désigné par le président de la communauté de l'agglomération havraise dont est membre la commune d'implantation ;
- monsieur Jean-Louis ROUSSELIN désigné par le président du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale Le Havre-Pointe de Caux Estuaire dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;

- monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

En conséquence, la commission départementale d'aménagement commerciale de la Seine-Maritime, réunie le 23 février 2016, a rendu un avis favorable sur le projet porté par la SNC Elysées Vauban, dont le siège social est situé à Paris (75008) 32 rue Monceau, Immeuble Capital 8, visant à la création d'une moyenne surface de 4 336m², destinée à l'équipement de la personne, par regroupement de 5 cellules voisines et vacantes au sein du centre commercial les Docks Vauban au Havre, 70 quai Frissard.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,



Agnès BOUTY-TRIQUET